



# Lieux de dragage dans l'espace « naturel » : un patrimoine au-dessus de tout soupçon ?

**Laurent Gaissad, Christelle Audouit**

DANS **ESPACES ET SOCIÉTÉS** 2014/1-2 n° 156-157 , PAGES 161 À 176

ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0014-0481

ISBN 9782749241258

DOI 10.3917/esp.156.0161

Date de mise en ligne : 31/03/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2014-1-page-161?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour érès.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



# Lieux de drague dans l'espace « naturel » : un patrimoine au-dessus de tout soupçon ?

Laurent Gaissad  
Christelle Audouit

La genèse et les modalités de fonctionnement des lieux de drague en espace naturel protégé sont méconnues des services de l'État et des collectivités locales qui en sont soit les propriétaires, soit les gestionnaires. Les enjeux environnementaux et sociaux associés aux pratiques de ces espaces où s'est implantée une forme secrète de drague sexuelle entre hommes sont rarement pris en compte de manière officielle et impartiale dans les plans de gestion. Afin de mettre en lumière la diversité des positionnements des usagers, des collectivités locales et de l'État quant à la gestion et la fréquentation de ces lieux, cet article met en tension deux approches disciplinaires contrastées de l'espace : de l'anthropologie, il mobilise une focale centrée sur les corps en situation pour mieux comprendre leurs relations au cadre environnemental que la géographie s'est donné de saisir. Un souci s'est d'emblée exprimé ici : celui d'évaluer les

---

*Laurent Gaissad, socio-anthropologue au LASCO-Sophiapol (CNRS 3932) à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense et collaborateur scientifique du LAMC à l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles.*  
[lgaissad@ulb.ac.be](mailto:lgaissad@ulb.ac.be)

*Christelle Audouit, géographe du littoral, ingénieure de recherche à Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES EA4477) de l'Université Lille 1 Sciences et Technologies.*  
[Christelle.audouit@univ-lille1.fr](mailto:Christelle.audouit@univ-lille1.fr)

impacts de la drague sexuelle entre hommes sur le fragile cordon dunaire qui sépare l'étang de l'Or de la Méditerranée au sud-est de l'agglomération montpelliéraine dans l'Hérault (34), de répondre en somme aux préoccupations d'un syndicat intercommunal d'aménagement relatif à ce qui, de manière assez diffuse, est perçu comme une « nuisance » sur des milieux à protéger. Il peut sembler pour le moins hasardeux d'établir une relation entre un désir homosexuel inscrit dans l'espace public et celui qui consiste à protéger l'environnement naturel. La plupart des lieux de drague périurbains dans le sud de la France ont cependant récemment fait l'objet d'un véritable « quadrillage » environnemental (Gaissad, 2006), d'expertises valorisant la biodiversité des milieux à l'arsenal législatif visant à protéger ce patrimoine. En l'occurrence, de tels emplacements partagent cette double propriété de l'hétérotopie foucauldienne (Foucault, 1967) qui, à la fois, les isole et les rend accessibles, répondant du coup à la nécessité pour les corps en présence d'y être simultanément exposés et protégés de la vue du public. Dans la complémentarité de deux approches *a priori* peu compatibles, nous avons choisi d'investir cette énigme spatiale et d'en décliner les avatars : Qui en sont les protagonistes ? Comment traduire finement ses dimensions sociales en termes d'impacts environnementaux ? Quelle lecture en donner pour la gestion et l'aménagement des territoires ?

En France, la géographie s'intéresse encore peu aux rapports des populations à l'espace au prisme du genre et de la sexualité, contrairement aux écoles anglo-saxonnes (Grosz, 1992 ; Duncan, 1996 ; Pile, 1996 ; Redoutey, 2010). Les recherches ont beau avoir tenté de décrypter les liens ténus des usages sociaux aux espaces (Blidon, 2008 ; Jaurand, 2005 ; Leroy, 2005 ; Jaurand et Leroy, 2010), leurs approches procédant du seul intérêt pour le tourisme ou les pratiques culturelles *gays* ont manqué de saisir l'articulation du notoire au secret pour rendre compte efficacement des dynamiques de tels « lieux de drague », inscrits de longue date à même l'espace public. La jeune « géographie des sexualités » peine ainsi à décrire autre chose que ce qui déroge le plus ostensiblement aux normes des espaces ordinaires, alors même que des pans entiers d'espaces sexualisés ou « naturalisés », comme ceux dont il est question ici, géographiquement saisissables, ont été décrétés « inaccessibles », physiquement et symboliquement (Deschamps et Gaissad, 2008). D'autres contributions en géographie ont cherché à intégrer la variable du genre, le rôle des corporalités ou de la sexualité (Staszak, 2001 ; Zeneidi, 2011). Cela dit, très peu d'auteurs ont tenté d'expliquer la présence de pratiques sexuelles dans des espaces « naturels » protégés, et encore moins d'analyser les effets du déni public attaché à de tels usages en des lieux où des plans de gestion et d'aménagement sont pourtant envisagés. Le chantier ouvert dans cet article concerne donc l'inscription de pratiques suffisamment notoires pour alerter les tenants de la protection d'un patrimoine récemment tenu pour « naturel », la manifestation d'une sexualité secrète en des lieux bien souvent plus partagés que bataillés, le statut de représentations *a priori* antagoniques de l'environnement, et la tension aujourd'hui avérée entre de tels usages et la gestion publique de ces espaces.

## ETHNOGRAPHIE DE LA DRAGUE EN MILIEU « NATUREL »

Les données rassemblées ici sont issues d'une ethnographie participative au long cours (1995-2005) dans les lieux de drague urbains et péri-urbains du sud de la France et d'une enquête à vocation environnementale réalisée en 2009-2010 sur le littoral languedocien. Le travail intensif d'observation *in situ*, et l'immersion dans les réseaux socio-sexuels marqués par le secret, se sont avant tout attachés à décrire les transitions d'une situation à l'autre, et les interactions sur les lieux de l'action, pour révéler de véritables « territoires sexuels » débordant les nuits urbaines, et s'articulant aux emplois du temps diurnes routiniers. Face aux enjeux écologiques et d'aménagement récents sur le site du Grand Travers (Carnon, 34), cette mise en contexte a motivé la collaboration à une enquête systématique par questionnaires (n=30) aux abords du lieu de drague situé sur le littoral héraultais (Fig. 1). Fréquentée par une clientèle *gay* et *gay friendly*, la guinguette située entre la route départementale côtière et le massif dunaire « protégé » a servi de base aux contacts établis avec les usagers du lieu dans le cadre d'un protocole établi dans le projet LIFE LAG' Nature.

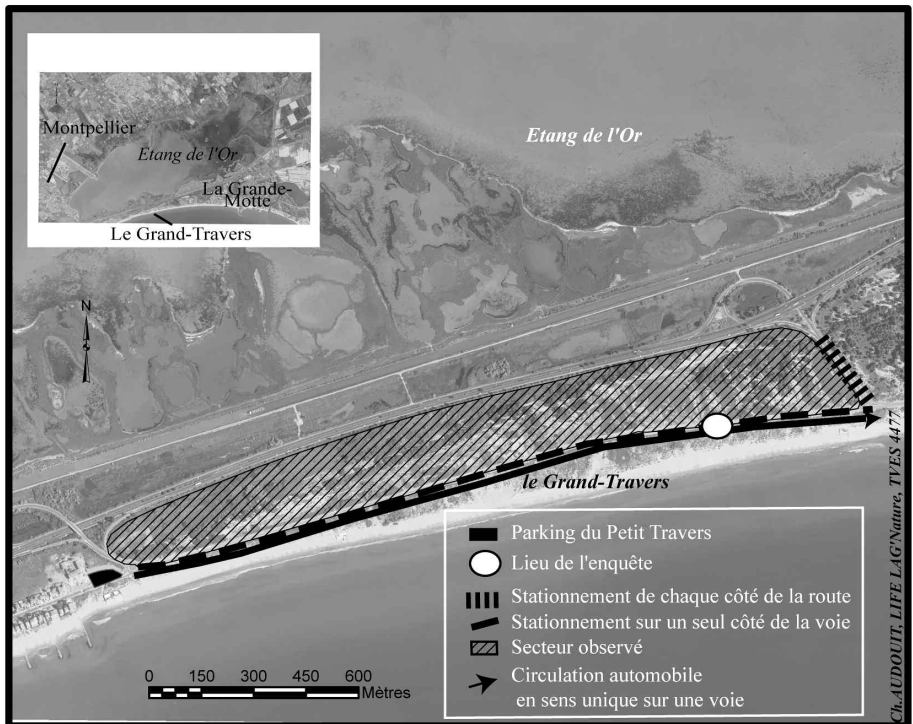


Figure 1 : Localisation du « lieu de drague » au Grand-Travers (Carnon, 34)

(Source : Audouit Christelle, TVES EA 4477, 2012)

### *Aller draguer au Grand-Travers*

Le cordon dunaire du Grand-Travers, situé entre les stations balnéaires de Carnon et de la Grande-Motte dans l'Hérault (34), à une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau de Montpellier, métropole régionale, est très vite devenu l'une des acquisitions du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CEL), la mesure visant avant tout à limiter les spéculations immobilières afin de préserver durablement les sites côtiers. Comme dans d'autres lieux où la drague sexuelle entre hommes s'est développée, l'emplacement est largement tributaire des effets de la mobilité, à mettre au compte des transitions rapides d'un segment d'activité sociale à l'autre, lesquelles sont globalement typiques des agendas urbains et périurbains. Les aires de repos de l'autoroute A9, à environ 5 kilomètres de la plage, offrent un exemple similaire d'organisation temporelle de la sexualité secrète. Elles connectent des déplacements de l'échelle interurbaine aux flux transnationaux, des emplois du temps qui articulent le transit quotidien, les mouvements saisonniers liés aux loisirs, et le trafic intermédiaire des *week-ends*. De telles dynamiques sont caractéristiques de la plupart des dispositifs balnéaires aménagés pour la villégiature. L'itinéraire motivé par la drague sexuelle en direction des dunes du Grand-Travers, au-delà du petit port de plaisance de Carnon, trouve souvent son origine au centre-ville de Montpellier. En dehors de la période estivale, il n'est pas rare de venir jusque-là en voiture au beau milieu de la nuit, en empruntant la voie rapide qui passe au-dessus de l'autoroute A9 rendant possible une étape sur ses aires de repos d'autant qu'elles sont situées sur un tronçon gratuit du réseau. Entre les échangeurs de Montpellier-Est et de Vendargues, le trafic lié à la drague forme ainsi une boucle de 7 kilomètres : la nuit apparente la drague à l'entre-soi et aux échanges normés du « milieu » *gay* de la ville toute proche. Une rencontre dans la journée aux heures de pointe, quand l'aire de repos est utilisée par tous, passe au contraire inaperçue, et le mélange des hommes venus draguer est plus important (Gaissad, 2005).

En bord de mer, l'alignement des voitures signale le petit bosquet adjacent qui abrite les transactions sexuelles tout au long de l'année. Dans le prolongement des déplacements nocturnes à partir du centre de Montpellier, l'activité secrète est rendue plus ostensible encore à la belle saison, lorsqu'elle s'intensifie au point de déborder sur la journée. L'arrivée massive de nouveaux venus en juillet et en août, vacanciers qui draguent à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, incite aussi les hommes de la région à venir plus régulièrement sur place. La fréquentation estivale de l'étendue sablonneuse est alors autrement plus variée que celle des habitués ne venant que de nuit le reste de l'année, à la fois d'un point de vue social et spatial. Au quotidien, les trajectoires urbaines liées à la drague sont souvent moins complexes car elles procèdent de l'uniformité – autrement dit, de la *synchronie* – des mobilités usuelles. La drague investit pourtant le même emplacement si bien que la nuit semble

y exporter ses normes, comme autant de rituels discrets d'approche ou d'évitement : cependant, les usages de l'espace et les biographies en jeu sont nettement altérés par la lumière du jour. Comme sur les aires de repos de l'autoroute A9, des populations très hétérogènes d'hommes se croisent là : touristes du *camping* d'à côté, camionneurs venus faire une sieste, hommes d'affaires en mission, salariés entre ville et campagne, retraités comme autant de promeneurs anodins, homosexuels en quête d'inédit aux confins de l'étang, pères de famille discrets qui font masse subite au milieu du bosquet. À intervalles réguliers dans l'année, l'horizon côtier voit donc l'étroussure des réseaux de dragueurs d'origine locale se dissoudre momentanément dans la multiplication des contacts avec des hommes de passage. Une telle appropriation territoriale ne va évidemment pas sans heurts. Les conflits occasionnels masquent cependant mal une continuité d'usages secrets où les différentes catégories d'usagers des lieux sont en jeu, tant dans les représentations des uns et des autres que dans la présentation de soi, à même la dune. À première vue fragiles et fugaces, leurs transactions sexuelles ont bien pour cadre global un espace à la mesure de leur propre exposition, intime et durable, et comme on va le voir, tour à tour menacé ou protégé.

### *Attractivité et impacts environnementaux*

De tels milieux naturels ont été placés sous protection Natura 2000 et parfois sous maîtrise foncière du Conservatoire du littoral, car ils sont connus pour les hautes valeurs faunistiques, floristiques et paysagères. Très souvent, par volonté ou par méconnaissance, les pratiques locales n'ont cependant pas été prises en compte au moment de l'application des mesures de protection. Du coup, leurs impacts sur l'environnement ont rarement été évalués en amont.

### *La dégradation du massif dunaire*

Contrairement à d'autres sites dunaires fréquentés par toutes sortes de plagistes en période estivale, l'impact sur l'environnement des lieux de drague en milieu naturel n'est pas tant lié au nombre de personnes en présence, qu'aux pratiques qui y sont associées. Au Grand-Travers à Carnon, par exemple, le laboratoire ART-Dev et les gestionnaires de ce site du Conservatoire du littoral rassemblés autour du SYMBO ont comptabilisé l'arrivée de 145 personnes par jour en moyenne (Audouit et Sirot, 2009). Cette fréquentation paraît faible par rapport à certains milieux physiques similaires qui reçoivent plus de 1 000 plagistes sur une même surface (Audouit et Vauvert, 2010). La promenade du dragueur consiste à marcher dans les dunes et dans les prés salés pour se faire voir et pour repérer ses pairs. Ce piétinement constant a des conséquences importantes sur le milieu telles que la création de nombreux

chemins et la dégradation de la végétation. Celle de la dune grise devient moins dense voire inexistante à certains endroits, notamment sur les points hauts qui servent de postes d'observation. D'après les inventaires floristiques réalisés par les botanistes du Conservatoire des espaces naturels en Languedoc-Roussillon entre juin et septembre 2009, les traces de piétinement sont très visibles et diffuses en milieu dunaire sur plus de 25 % de la superficie du relevé (Audouit et Sirot, *op. cit.*). Les prés salés méditerranéens sont considérés comme des milieux biologiques de grande importance au niveau européen. Cependant, en région Languedoc-Roussillon, ils subissent une forte régression liée entre autres à la destruction des habitats. Au Grand-Travers, les traces de piétinements représentent à chaque fois 10 % de la surface relevée. Un réseau de chemins étroits (20 à 30 cm de large) se forme lors des passages répétés des dragueurs qui viennent des dunes situées en périphéries des prés salés. Début juin, par exemple, l'*Epipactis palustris* se développe aux bords de ces chemins, mais elle est piétinée avant la floraison, ce qui est défavorable pour l'espèce.

Autre constat sur ce site, certains dragueurs installent leur serviette dans ce qu'ils appellent des « chambres » : ce sont soit des dépressions dunaire entourées de végétation haute, soit des espaces de 2 m<sup>2</sup> de superficie au sol cachés par des arbres. Si bien qu'à certains endroits les racines des végétaux sont mises à nu. Une telle dégradation liée à une fréquentation diffuse et répétée peut aussi induire le déclin de certaines espèces telles que les coléoptères qui sont de bons indicateurs de l'état des milieux dunaire (Audouit et Sirot, *op. cit.*). Les « marqueurs » du lieu de drague sont aussi les déchets jetés sur le sol. Des quatre lieux de dragues situés dans les dunes du Languedoc-Roussillon observés, le Grand-Travers fait seul l'objet d'un réel problème sanitaire. Il est courant de voir quelques préservatifs sur les autres sites, dans les « chambres » par exemple, mais en nombre limité. Au Grand Travers, des sacs-poubelles sont suspendus aux arbres dans les bosquets où des centaines de préservatifs et mouchoirs en papier recouvrent le sol. Afin d'évaluer la quantité de déchets, le laboratoire ART-Dev et le SYMBO ont réalisé un nettoyage toutes les semaines du 26 juin au 13 août 2009, sur environ 1 600 m<sup>2</sup>. Plus de 2 500 préservatifs et autant de papiers mouchoirs ont été ramassés sur six semaines. Une importante quantité de mégots de cigarettes sous les arbres situés dans les dunes a également été observée.

### *L'attachement au paysage*

Étant donné leurs connaissances des écosystèmes, naturalistes et écologistes accordent aux espaces naturels une valeur à la fois paysagère mais surtout fonctionnelle, c'est-à-dire au service de la société. Des institutions tels que le Conservatoire du littoral, des collectivités territoriales et certains services de l'État, conscients de la richesse faunistique et floristique de ces espaces, ont

choisi de les mettre sous protection (zone Natura 2000, arrêtés préfectoraux de biotope, *etc.*). Cependant, la connaissance des fonctions de ces milieux et les perceptions réelles ou imaginaires que peuvent en avoir les dragueurs, eux aussi usagers des sites, ont quelque chance d'être différentes de celles des décideurs. De nos enquêtes multisites auprès de cette catégorie d'acteurs, il ressort que les milieux naturels peuvent être étroitement associés au registre du désir sexuel. Ce sentiment est particulièrement prégnant aux abords des cours d'eau ou dans des milieux littoraux où les corps sont mis en scène, ou encore sur la plage où la nudité adamique est devenue le symbole de ce type d'espace (Urbain, 1994). Le corps spatialisé, socialisé, subjectivé en vient à constituer le « lieu identitaire du sujet » (Di Méo, 2010), et l'espace se dote d'une corporéité (Fournant, 2008). Dans l'Aude (11), un dragueur décrit ainsi la lagune de Lapalme :

« Je trouve que le paysage incite au cul... Je ne sais pas comment l'expliquer, mais je suis très sensible à ça : le paysage a un côté bandant. Cette falaise, la mer qui se retire des étangs. Et puis, c'est désert... C'est vraiment un grand désert. Tu as l'impression que c'est une extrémité du Sahara, Cap Romarin, avec toutes ces dunes. Entre La Nouvelle et ici, tu as vraiment dix kilomètres de *no man's land*. Et c'est cul. Il y a un côté cul dans cette solitude. C'est l'ennui aussi. Il y a un côté cul dans cet ennui... » (Extrait d'entretien, Lapalme, 1999).

Le paysage est une médiation entre le monde des choses et celui de la subjectivité humaine (Berque, 2000). Cette description du lieu montre qu'il existe une relation de codétermination entre l'ambiance du lieu et la conduite des usagers (Le Breton, 2000). La majorité des personnes sondées au Grand-Travers décrivent le milieu à partir de leurs seules expériences liées aux rencontres et à la drague sexuelle. Sur les autres sites, la beauté du paysage ou l'aspect sauvage du lieu sont souvent associés à la « nature », mais c'est plus rarement le cas pour les dragueurs. Une autre représentation signale une forme d'attachement à l'espace qui revêt alors une dimension identitaire presque rassurante : l'entre-soi.

« C'est petit ici, et à force de traîner, tu finis par connaître les éventuels de Sigean, les éventuels de Portel, les éventuels de La Nouvelle. C'est un peu comme si on habitait dans une grande ville, tu vois. Tous les patelins se touchent pratiquement parce qu'il y a cinq-six kilomètres entre chacun, et c'est comme une ville, en fait. Sauf que tu sais d'où ils sont. Tu sais que lui, il est de là, et que lui, il est de là. » (Extrait d'entretien, Lapalme, 1999).

Selon J.-D. Urbain, il existe deux forces contraires sur la plage : « l'une est "sociofuge" et l'autre, "sociopète", c'est-à-dire que l'une favorise l'éclatement et la dispersion de la vie sociale alors que l'autre, encourage son rassemblement et sa concentration » (Urbain, *op. cit.*, p. 358-359). Les lieux de drague sont des espaces le plus souvent non mixtes qui ne sont pas soumis aux normes hétérosexuelles. Ils permettent d'aller facilement au contact de son

semblable, favorisant ainsi un sentiment sécurisant d'entre-soi (Jaurand et Leroy, *op. cit.*). Bien des usagers de la plage étrangers au monde de la drague connaissent pourtant l'existence de telles pratiques, mais ils s'arrangent pour les contourner et les occulter complètement. Généralement, les activités à caractère sexuel restent inconnues de ceux qui ne s'y adonnent pas. Elles appartiennent ainsi à un monde invisible. Ces plagistes décrivent les dunes qui se situent dans le lieu de drague comme un *no man's land*, une zone tampon (périphérique) entre la plage et le monde urbain, mais ils se gardent bien de faire explicitement référence aux pratiques sexuelles. Seule l'absence de gestion ou d'entretien de cette partie de la zone dunaire est soulignée par ces plagistes pour qui elle n'a pas de fonctionnalité. Ils l'omettent totalement de leurs représentations lorsqu'ils décrivent le site dans sa globalité. Les enquêtes réalisées sur la plage par BDRH Conseils font apparaître deux mondes qui cohabitent à quelques mètres l'un de l'autre et qui semblent s'ignorer. Cependant, des entretiens sur le lieu de drague, et non plus sur la plage, signalent que des pères de familles viennent consommer du sexe de manière instantanée sans pour autant se sentir ou se dire homosexuel. Les limites entre les deux mondes, la plage et la dune, ne sont donc pas si hermétiques.

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DÉSIR

La prise en compte de la dimension environnementale sur les lieux de drague en site protégé permet de considérer le marquage des lieux, les impacts spécifiques associés aux pratiques, leurs temporalités et l'attractivité de ces espaces. Que viennent chercher les dragueurs dans un lieu naturel par rapport à un lieu clos et urbanisé ? Cette démarche impose de comprendre la complexité d'un tel espace consacré au désir et à la sexualité, qui échappe le plus souvent totalement à l'action publique, pour mieux connaître les territorialités du site. En effet, les expertises et les conceptions de projets sont, à ce jour, très peu enclines à considérer le point de vue des dragueurs, leurs pratiques ou leurs relations aux lieux.

### *Aléas de l'aménagement non concerté*

L'exemple de l'aménagement du Grand-Travers est intéressant car il montre la méconnaissance des modes de fonctionnement des lieux de drague, si ce n'est une omission totale, lors du montage du projet et des résultats non désirés par les décideurs. Le lieu de drague, séparé des dunes bordières par la route départementale 62, existe depuis fort longtemps. Le stationnement s'effectuait en dehors de toute balise le long de la D62, engendrant des blocages dans la circulation aux heures de pointe. La fréquentation importante, sur l'axe routier et sur les zones de stationnement, était bien vécue par les

plagistes du site qui venaient accéder à une plage non urbanisée et dont la capacité d'accueil était suffisamment importante pour qu'ils ne se sentent pas les uns sur les autres. Depuis juillet 2009, les accès au Grand-Travers ont été modifiés : stationnements sur un seul côté de la D62, circulation en sens unique – sur une voie pour les voitures, la deuxième voie étant désormais réservée aux transports en commun et aux cyclistes. L'objectif de cet aménagement annoncé à l'époque par le Conseil général de l'Hérault était de réduire la dégradation des dunes en diminuant la circulation, et en interdisant le stationnement « anarchique » aux bords des dunes. Dès lors, des embouteillages plus importants ont été observés aux heures de pointe. Autres résultats des enquêtes menées auprès des usagers, les transports en commun presque vides sont jugés inadaptés aux familles venant à la plage. En moins d'un mois, et en l'occurrence dès l'été 2010, la population avait changé : les familles, moins présentes sur la plage, avaient laissé place aux dragueurs, aux *gays* et d'autres populations *gay friendly*. Transformant ce segment du cordon dunaire en cul-de-sac, la nouvelle configuration des déplacements en voiture a conféré au lieu, bien involontairement, les qualités attendues des dragueurs : isolement, accessibilité, facilité de stationnement, distance des familles. À cette période, une association *gay* de la région a par ailleurs commencé à organiser un pique-nique tous les mercredis, renforçant encore l'identité homosexuelle de la plage au Grand-Travers. En dehors de ces bénéficiaires du nouveau sens de circulation sur la D62, l'aménagement pour réduire l'impact du trafic automobile sur les dunes a été mal perçu par les usagers. Ici encore, les expertises ont pris en compte le thème de la circulation en interrogeant les seuls plagistes, et non l'ensemble des usagers, dont les dragueurs. L'étude commanditée, entre autres par le Conseil général de l'Hérault, ressemble à la plupart des études : asexuée et, volontairement ou non, hétérocentrée. Il en résulte une absence de référence au lieu de drague et, en toute logique, une incapacité à envisager les conséquences associées aux modifications d'accès à la plage et de circulation entre Carnon et La Grande-Motte (Waitt et *al.*, 2008). Est ainsi évacué le constat qu'il y aurait moins de familles ou autres usagers de la plage et des zones de stationnement, auxquels se seraient donc substituée la ronde des dragueurs. Le Conservatoire du littoral a bien connaissance du lieu de drague, d'autant qu'il est confronté à ce type de situation sur plusieurs de ses terrains. Il ne sait cependant pas comment gérer ces pratiques, s'il y a lieu de « laisser faire » ou d'intervenir. Son positionnement est clair dès lors qu'il s'agit de limiter la dégradation des espaces naturels sans prendre parti dans les différentes logiques d'usages de l'espace en présence. Son responsable régional est en outre tout à fait conscient qu'expulser les dragueurs d'un lieu engendrerait la dégradation – au sens environnemental – d'un autre espace dans la proximité immédiate. Cette situation gagnerait à être appréhendée à une échelle globale. Aujourd'hui, le Conservatoire du littoral avoue lui-même, lors d'une réunion à huis clos sur la

fréquentation des milieux dunaires, n'être cependant pas prêt à prendre la gestion publique d'un tel phénomène à bras-le-corps. Les élus locaux le sont encore moins, à l'image de la société, comme le montre cette réaction aux résultats de l'étude de fréquentation au Grand-Travers :

« Les rendez-vous à caractère sexuel attirent beaucoup de monde sur ce secteur mais également sur le cordon dunaire en limite de plage. La solution serait de faire partir cette population, en aménageant de manière agréable le site [le milieu dunaire où se situe le lieu de drague], en l'ouvrant à un public familial, en faisant de la publicité. Aujourd'hui le site est repoussant, sale et dégradé. » (J.-C. Armand, délégué régional du CEL, 2010).

### *Cadastrés oubliés et sexualité « sauvage »*

L'existence de tels espaces nocturnes en ville est nécessairement redevable de leur isolement géographique. C'est d'autant plus évident en milieu rural où les rencontres sexuelles ont lieu en plein jour. En règle générale, la drague sexuelle s'est discrètement implantée dans les zones de loisir, les forêts, les îles, les collines, les littoraux, les rives ou les confluent de fleuves en autant d'enclaves suburbaines où la nature est aujourd'hui protégée, et elle s'y déploie au gré des saisons, des *week-ends*, ou des pauses quotidiennes les jours de semaine. Il arrive que le lieu de rencontre se situe précisément aux confins du tracé cadastral ou des marges naturelles de l'espace, à l'instar des berges de rivières ou des plages. Les strictes mesures environnementales implémentées ces vingt dernières années sont toujours ultérieures à l'usage de ces espaces pour la drague homosexuelle masculine, ainsi qu'à leur récente péri-urbanisation. Le Grand Ramier de Fenouillet, par exemple, au nord de l'agglomération toulousaine, illustre particulièrement bien l'inscription des tels processus socio-historiques dans la longue durée où coïncident les motifs sexuels et environnementaux (Gaissad, 2009). Depuis la dernière crue centennale du fleuve en 1875, ce lieu de drague en bord de Garonne est une parcelle de la commune de Beauzelle – village situé sur la rive opposée –, sur laquelle il n'y a toujours pas eu de modification cadastrale. Puisque aucun pont ne relie les deux berges dans ce secteur, toute forme d'action publique, et en l'occurrence d'aménagement, devient impossible. À l'heure où les anciens villages de cette extrémité métropolitaine se convertissent en lointains faubourgs de la capitale régionale, la nature reprend ses droits précisément dans le lieu de drague aux abords du fleuve, ce que ne manque pas de relever l'expertise des inventaires environnementaux conduits dans les années 1980. En l'occurrence, le zonage écologique local répond aux critères du projet européen Natura 2000 et rejoint la liste des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique) et des ZICO (Zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux) répertoriées sur tout le territoire national. À Fenouillet, il valorise le rôle d'une

ripisylve dense pour la survie d'une espèce rare d'hirondelles des rivages. Investi par la drague sexuelle durant au moins les deux décennies précédentes, le Grand Ramier de Fenouillet a finalement fait l'objet d'un arrêté préfectoral de biotope en 1993. La plupart des sites identifiés comme lieu de rencontres sexuelles entre hommes dans le sud de la France témoignent ainsi d'une configuration similaire où le souci environnemental rencontre, à contretemps, la manifestation d'une sexualité secrète dans l'espace public.

Il demeure toutefois difficile d'évaluer le laps de temps nécessaire pour que ces lointaines franges du territoire national, difficiles d'accès, vacantes ou inondables, et le cas échéant dangereuses, trouvent leur vocation à être protégées en vertu de quelque intérêt écologique ou paysager. Certains l'ont relevé : la période est bien sûr celle plus large qui s'ouvre au début des années 1960 sur la croissance économique, en même temps que sur la disparition des vastes espaces coloniaux, celle où « la terre vient à manquer », et où « il faudra désormais conquérir nos déserts » en métropole (Paillard et Fischler, 1981). Ce contexte d'industrialisation de l'hexagone est bien celui qui a vu naître les premiers mouvements de défense de la nature, se développer une « perturbation écologique » vite normalisée, et se convertir peu à peu les généreuses aspirations à régler les problèmes environnementaux en vocations techniques et administratives à les réguler, dans le droit fil du corps de doctrines qui, depuis sa création en 1963, motive et légitime l'action de la DATAR. Mais le mouvement qui, dans un premier temps, laisse vacants des pans entiers de régions côtières et fluviales est aussi celui amorcé au XIX<sup>e</sup> siècle de la révolution industrielle en Europe lorsque, partout, le chemin de fer concurrence la voie d'eau. De ce point de vue, la Garonne et ses rivages connaissent la même évolution que d'autres fleuves français. Le géographe doit dès lors se faire historien pour signaler ce passage de berges animées et fourmillant de monde à celles, vides et silencieuses, où « la nature a repris une partie de ses droits, non pas originelle, mais quand même sauvage. La forêt s'est refermée sur le fleuve qui cesse d'être observable et même approchable » (Valette, 2002). Inventées depuis la ville, les nomenclatures visant à protéger la nature sont récentes, cela dit. Si en France, leur origine s'établit à la fin des années 1960, quand la DATAR se met à orchestrer la création des Parcs naturels régionaux (PNR) et nationaux (PNN), le souci écologique ne serait venu se greffer sur l'intérêt pour le paysage que plus récemment encore (Cauquelin, 2000).

Entre temps, de nombreuses plages de Méditerranée se sont pareillement converties en lieux de drague sous le ciel entre mer et étangs : de la pinède des Baronnets à l'Espiguette en Camargue gardoise aux tamaris du Grand-Travers dans l'Hérault. Avec les pics importants de fréquentation estivale, les couples échangistes s'aventurent à y draguer très à l'écart des dispositifs « en dur » prévus pour eux un peu plus loin sur le golfe du Lion, principalement au Cap-d'Agde. Cela dit, même les plages périphériques de la station balnéaire suréquipée en établissements commerciaux voués au sexe se voient régulière-

ment taxées de « coquines » au point que, depuis 1997, leur surveillance par des maîtres-nageurs qui interviennent à la moindre érection est continue, et l'accès aux dunes est interdit. Plus récemment, c'est justement dans la continuité de ces plages où la sexualité secrète a étendu son territoire que le lido de Marseillan (34) est venu figurer à l'agenda du Comité d'animation du plan de développement durable du littoral. De son côté, le maire du Grau-du-Roi (30) a défrayé la chronique en 1999 en interdisant sur le *parking* de l'Espiguette la présence de l'association AIDES et son action de prévention du sida, au seul motif que « des préservatifs et surtout des annonces pornographiques avec des numéros de téléphone étaient accrochés aux arbres du petit bois derrière les dunes ». Fréquents, les scandales liés à l'exhibitionnisme sur cette plage naturiste ne manquent pas de défrayer la chronique, surtout lorsqu'ils mettent en scène des élus locaux. Au milieu de l'affluence générale, celle des dragueurs reste cependant lucrative pour une municipalité satisfaite de voir, certaines semaines de l'été 2001, le *parking* payant accueillir plus de 12 000 véhicules. Leur présence n'en reste pas moins continue et ancienne : car si un arrêté municipal autorise la création de la plage naturiste à l'Espiguette le 25 juillet 1973, le littoral languedocien alors en voie d'aménagement touristique est encore qualifié de « zone malsaine », infestée de moustiques, par l'Encyclopédie géographique de 1976, ce qui n'exclut pas une fréquentation antérieure.

## INDICIBLES CONVERGENCES

L'attitude courante qui consiste chez les habitués d'un lieu de drague à se tenir à distance et à se méfier de toute forme d'autorité publique peut ponctuellement s'en accommoder, au contraire de ce que l'on vient de voir. D'une manière générale, on apprend aussi à composer avec les contraintes qu'on connaît le mieux parce qu'elles s'imposent au quotidien. Bien entendu, les dragueurs « du coin » ne désertent pas les espaces simplement à cause d'une présence passagère de la police, à plus forte raison si rien n'autorise à croire les relations des uns aux autres exemptes de toute ambiguïté :

« Évidemment que les flics sont au courant... parce qu'il y a plein d'homos du coin qui sont potes avec des flics, et aussi parce qu'il y a des flics qui viennent draguer des fois, comme celui de Tuchan, le douanier. Il y a même des élus du coin : un jour, je tombe sur la tronche en gros plan d'un mec dans les "Perspectives du canton de Fitou", la feuille de chou du coin : "mais, je le connais, lui !" »  
(Extrait d'entretien, Lapalme, 1999).

Ils évitent aussi les estivants qui occupent momentanément les plages ou, plus malencontreusement, les emplacements voués aux rencontres sexuelles. Il est aussi des situations où la menace extérieure, réelle ou imaginaire, solidarise les hommes qui viennent draguer secrètement au point de donner un instant de consistance à leur réseau. À son tour, l'annexion saisonnière de la

bande de sable par la masse des touristes peut elle aussi s'envisager comme une nuisance : vacant le reste du temps, le cordon de sable qui relie sur une quinzaine de kilomètres Port-La-Nouvelle et Leucate dans l'Aude (11), et que les spécialistes de l'environnement appellent le « complexe lagunaire de Lapalme », pâtit certainement du « mur » de camping-cars qui le sépare des vagues deux mois durant tous les étés. Occupants durables des lieux, les dragueurs locaux ne manquent pas d'en constater l'impact sur le milieu « naturel » et, le cas échéant, ils vont jusqu'à faire appel aux experts et aux autorités :

« Au départ, c'est *camping* sauvage et personne ne paie. C'est toléré. Comme c'est en train de passer Conservatoire du Littoral, parce que c'est quand même une zone... écologique dense, bon... avec plein de bestioles et tout... ils ont décidé de faire dégager les camping-cars. Alors un été, il y a eu la guerre aux camping-cars... parce que c'est une invasion le 1er juillet... ils se mettent tous en rang d'oignon et tu ne vois plus la mer ! Un soir, j'en ai compté jusqu'à deux cent sur la plage, et j'ai pété les plombs. Parce que tous, là... ils vidangent, ils vident leurs cuves de chiottes chimiques sur la plage. Et ils laissent leurs poubelles suspendues aux branches des arbres dans le bosquet au bord de la plage... ça fait des arbres à poubelles ! J'ai pété les plombs : j'ai téléphoné à une association écolo... le gars, il me dit qu'il le croit pas, qu'il voit très bien l'endroit, que c'est Conservatoire du littoral, et que la mairie de Port-la-Nouvelle n'a pas du tout le droit d'autoriser le *camping* sauvage... Donc, on se renseigne, je passe deux trois coups de fil avec l'association... et une semaine après, on était en train de bloquer au *bunker*, comme d'habitude... et on te voit débarquer les flics. Mais quand je dis "les flics"... il y avait au moins vingt bagnoles de flics ! Tout le long de la plage. On aurait dit qu'il y avait eu un crime ! On les voit qui parlent avec les gens des camping-cars, et quand ils sont venus vers le bosquet, je suis allé les voir parce que j'étais garé juste à côté des tentes, et j'avais pas envie de prendre un PV... et je leur dis que nous on fait pas du *camping* sauvage, qu'on habite à La Palme, à cinq kilomètres... et que c'est un lieu de rencontres homo, *etc.* et le flic il me dit qu'ils sont au courant, il me fait : "Pas de souci, vous n'avez pas à vous... c'est le *camping* sauvage qui est interdit, et c'est pour ça qu'on est là..." Alors, moi je lui dis qu'on comprend pas pourquoi il y a tous ces camping-cars, pourquoi les gens laissent leurs détritiques partout, qu'on est entourés de poubelles, et je leur dis : "Suivez-moi !" Et les flics qui me suivent... en petits groupes, et je leur montre : "Regardez ce qu'ils font, les touristes..." Ils ont vu les arbres à poubelles, et aussi que les familles avec leurs gosses s'étaient installées jusque dans les bosquets... il y en avait qui avait planté leur tente au milieu de là où ça drague. Alors là, ils ont mis des PV à tout le monde. » (Extrait d'entretien, Lapalme, 1999).

Sur place, les dragueurs peuvent ainsi faire bon accueil aux mesures de sauvegarde de l'environnement dont ils sont, une fois n'est pas coutume, les bénéficiaires directs et inattendus. Au Grand-Travers aussi, plus de la moitié des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête déplore les dégradations

du site générées par la multitude de déchets, constitués de cigarettes dans les « chambres », des préservatifs et lingettes jetés sur le sol ou sur les végétaux. Plus qu'ailleurs, ils sont conscients que le site n'est pas entretenu et le déplorent, sans pour autant connaître la nature précise des autres impacts causés par leur activité au sein du massif dunaire, notamment les dégradations quantitative et qualitative de la flore.

Au Conservatoire du littoral, on évite l'affrontement avec les collectivités locales et les associations de riverains en remettant à plus tard une réflexion globale sur cette thématique encore taboue. On gagnerait ici à convoquer l'échelle interdépartementale pour ne pas rompre l'équilibre délicat des proximités locales et par souci de cohérence territoriale. En attendant, le recours direct aux services de l'État est envisagé pour réaménager le site : au nom d'une accessibilité « pour tous », dont on escompte qu'elle exclue les « indésirables », de nouvelles infrastructures canaliseraient la masse des plagistes dans le milieu dunaire au risque d'autres formes de dégradation et d'un report des activités sexuelles sur d'autres sites « naturels » attenants, jusqu'alors peu dégradés ou non investis par les dragueurs. Une solution durable impliquerait simultanément l'information – voire l'implication – de ces derniers sur les impacts et la prise en compte de telles dynamiques territoriales secrètes par l'action publique dans la gestion ou l'aménagement des lieux.

En définitive, la préservation d'un cordon dunaire languedocien désigne en filigrane une menace diffuse qu'aucun n'est enclin à nommer, quand bien même les activités en cause sont de notoriété publique. L'expert engagé sur les terrains mouvants d'un tel conflit moral a beau jeu de vouloir, en tout bien tout honneur, éclairer la décision publique : à ce jour, et en dépit de l'urgence environnementale, les projets de valorisation du patrimoine naturel au Grand-Travers sont restés lettre morte.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUDOUIT, C. 2008. *Étude de la fréquentation et de ses impacts sur le littoral languedocien*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Paul Valéry, Montpellier, 565 p.
- AUDOUIT, C. 2009. *Gestion de la fréquentation*, Rapport dans le cadre du projet LIFE LAG'Nature, Université Paul Valéry Montpellier / Conservatoire des Espaces Naturels en Languedoc-Roussillon, 26 p.
- AUDOUIT, C. ; SIROT, B. 2009. *Comparative Evaluation of Naturalistic and Sociologic Data and Public Policies for a Better Knowledge and Rehabilitation of Lagoon and Dunes Landscapes*, 4<sup>th</sup> European Conference on Coastal lagoon Research, Montpellier, 14-19 décembre 2009.
- AUDOUIT, C. ; VAUVERT, L. 2010. *Étude de fréquentation sur les sites Natura 2000 à Torreilles (66), État « zéro » de la fréquentation en 2010, A.4.5 – Gestion de la fréquentation*, LIFE LAG'Nature, Université Montpellier III - ART-Dev CNRS

- UMR 5281 et Université Lille 1 Sciences et Technologies - TVES EA 4477, Novembre 2010, 83 p.
- BERQUE, A. 2000. *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, p. 159-164.
- BLIDON, M. 2008. « Jalons pour une géographie des homosexualités », *L'espace géographique*, Tome 37, p. 175-189.
- CAUQUELIN, A. 2000. *L'invention du paysage*, Paris, Puf, 181p.
- DESCHAMPS, C. ; GAISSAD, L. 2008. « Pas de quartier pour le sexe ? », *ÉchoGéo*, n° 51, en ligne : <http://echogeo.revue.org/4833>
- DI MÉO, G. 2010. « Subjectivité, socialité, spatialité : le corps, cet impensé de la géographie », *Annales de Géographies*, n° 675, p. 466-491.
- DUNCAN, N. 1996. *Body Space. Destabilizing Geographies of Gender and Sexuality*, Routledge, 279 p.
- FOUCAULT, M. 1967. « Des espaces autres » (conférence au cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, octobre 1984, p. 49-49.
- FOURNAND, A. 2008. *Expériences du corps, expérience de l'espace. Une géographie de la maternité et de l'enfantement*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Genève.
- GAISSAD, L. 2005. « Actualités des coprésences en forêt métropolitaine : le cas de la drague entre hommes au parc de la Ramée à Toulouse », dans G. Capron et N. Haschar-Noé (sous la dir. de), *L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*, Collection « Villes et territoires », Toulouse, Presse Universitaires du Mirail, p. 157-174.
- GAISSAD, L. 2006. *Une forme notoire de sexualité secrète. Chronique territoriale du désir entre hommes dans le sud de la France*, Thèse de Doctorat en Sociologie et Sciences Sociales, Université de Toulouse le Mirail.
- GAISSAD, L. 2009. « De "vrais" hommes entre eux ? Lieux de drague et socialisation sexuelle au masculin », *Sextant*, 27, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 45-60.
- GROSZ, E. 1992. « Bodies Cities ». dans B. Colomina, *Sexuality and Space*, Princeton Architectural Press, p. 241-253.
- JOURAND, E. 2005. « Territoires de mauvais genre : les plages gays », *Géographie et Cultures*, n° 54, p. 71-84.
- JOURAND, E. ; LEROY, S. 2010. « Le Tourisme gay : aller ailleurs pour être soi-même ? », *EspaceTemps.net*, <http://espacestemp.net/document8000.html>.
- KALAORA, B. 1998. *Au-delà de la nature, l'environnement – L'observation de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 199 p.
- LE BRETON, D. 2000. « Marche urbaine », dans *Éloge de la marche*, Paris, Éditions Métailé, p. 121-146.
- LEROY, S. 2005. « Le Paris gay. Éléments pour une géographie de l'homosexualité », *Annales de géographie*, n° 646, p. 579-601.
- PAILLARD, B. ; FISCHLER, C. 1981. *La damnation de Fos*, Paris, Le Seuil, 277 p.
- PILE, S. 1996. *The Body and the City. Psychoanalysis, Space and Subjectivity*, Routledge, 288 p.

- REDOUTEY, E. 2010. « Corps et villes », *L'ABC de l'urbanisme*, Institut d'urbanisme de Paris / UPEC, p. 50-52.
- STASZAK, J.-F. 2001. « L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur », *Annales de Géographie*, n° 620, p. 339-363.
- URBAIN, J.-D. 1994. *Sur la plage*, Paris, Payot, 500 p.
- VALETTE, P. 2002. *Les paysages de la Garonne : les métamorphoses d'un fleuve (entre Toulouse et Castets-en-Dorthe)*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse, 554 p.
- WAITT, G. ; MARKWELL, K. ; GORMAN-MURRAY, A. 2008. « Challenging Heteronormativity in Tourism Studies: Locating Progress », dans *Progress in Human Geography*, vol. 32, n° 6, p. 781-800.
- ZENEIDI, D. 2011. « De l'usage de la sexualité dans le management de la migration de travail. Le cas des ouvrières agricoles marocaines à Huelva », *L'espace politique*, n° 13. En ligne : <http://espacepolitique.revues.org/index1858.html>.